

Image not found or type unknown



Titre republicain ou document de circulation?

Par **hbjade**, le **21/08/2009** à **18:17**

Bonjour, rnrncet apres midi j avais rendez vous a la pref pour retirer le titre republicain de mon fils et la surprise c est quand je suis rentrée chez moi je verifie et c est un document de circulation(malgré que j ai fournis l acte de naissance qui indique bien le lieu de naissance en france)rndites moi svp je suis perdu la est ce normal ou c est une erreuremerci par avance

Par **anais16**, le **25/08/2009** à **11:14**

Bonjour, rnrnLe TIR est délivré à l'enfant né en France de parents étrangers, si les parents ont tous les deux un titre de plein droit, et si l'enfant a entre 0 et 13 ans. rnrnLe DCEM est délivré aux enfants entrés en France par regroupement familial ou dont les parents sont réfugiés ou apatrides, titulaires d'une carte VPF ou résidents. L'un au moins des parents doit être en situation régulière.